

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024**

**Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 - votants 18**

**Présents :** ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - Mme CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents :** M. GARCIN Aurélien

**Pouvoirs de :** Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina  
Mme HAUBER-IMBERT Isabelle à Mme COURT Sylvie  
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime  
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin

**Secrétaire de séance :** M. BERARD Maxime

**OBJET : Chef de projet OPAH et PVD - 2024-2025 : Demande de subvention**

N°20240409-09

*Rapporteur : Maxime BERARD*

*Annexe : néant*

**Synthèse et exposé des motifs**

Guillestre est lauréate du programme lancé par l'Etat dénommé « Petites Villes de Demain ». Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en les accompagnant dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Il doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets. Une convention d'Opération de revitalisation des territoires a été signée en 2023.

Le poste de chef de projet OPAH - Petites Villes de Demain a pour mission de piloter les programmes, d'assister les élus et mener à bien les actions opérationnelles du projet de revitalisation, animer les partenariats, rechercher les co-financements et assurer le suivi technique et financier du dispositif.

Des subventions sont mobilisables pour financer le poste de chef de projet OPAH - PVD. L'ANAH peut être sollicité à hauteur de 50% du coût du poste, dans le cadre du suivi animation de l'OPAH, et la Banque des territoires / ANCT à hauteur de 25% du coût du poste.

Les financements étant annuels, il convient de solliciter les financeurs cités pour 2024-2025. Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges poste chef de projet Petite ville de demain (base 30h hebdomadaire) sur 12 mois	47 000 €	ANAH – 50% Sur 12 mois	23 500 €
		ANCT / Banque des territoires – 25% sur 12 mois (convention Petite ville de demain valant ORT)	11 750 €
		Autofinancement	11 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>47 000 €</b>

**Monsieur l'Adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**VU** la convention relative à l'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 23 mars 2017 ;

**VU** la convention d'adhésion au programme Petite ville de demain signée le 11 mai 2021 ;

**VU** la convention Petites villes de demain valant ORT signée le 19 juin 2023 ;

**VU** les crédits inscrits au budget 2024 ;

**VU** l'avis du bureau municipal du 2 avril 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **VALIDE** le plan d'actions de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges poste chef de projet Petite ville de demain (base 30h hebdomadaire) sur 12 mois	47 000 €	ANAH – 50% Sur 12 mois	23 500 €
		ANCT / Banque des territoires – 25% sur 12 mois (convention Petite ville de demain valant ORT)	11 750 €
		Autofinancement	11 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>47 000 €</b>

- **SOLLICITE** les subventions de l'ANAH à hauteur de 50% des dépenses éligibles pour le poste de chef de projet pour la période allant de juillet 2024 à juin 2025, soit un montant prévisionnel de 23 500 € ;
- **SOLLICITE** les subventions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Banque des Territoires à hauteur de 25% des dépenses éligibles du poste de chef de projet soit un montant total de 11 750 € ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2024,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2024  
Publié le : 10 avril 2024

